# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

### 2020/444

Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit d'un local communal, situé 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon (9ème arrondissement) au profit de l'association "CinéDuchère" - Ensemble Immobilier n° 09274

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur**: M. GIRAULT Jean-Luc

### **SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE: 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU**: Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS: M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

<u>ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS</u>: Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

### **ABSENTS NON EXCUSES:**

2020/444 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT D'UN LOCAL COMMUNAL, SITUE 308 AVENUE ANDREÏ SAKHAROV A LYON (9EME ARRONDISSEMENT) AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "CINEDUCHERE" - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 09274 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le but de l'association « CinéDuchère », née en 1993, est de permettre à la population de la Duchère et des quartiers proches d'avoir accès à un lieu d'expression et de création cinématographique.

Elle propose également des animations orientées plus spécifiquement vers le domaine de l'enfance et des jeunes avec une programmation destinées aux écoles, collèges, lycées et structures socio-culturelles de la Duchère et des quartiers ou communes avoisinants.

Cette structure bénéficie de la mise à disposition par la Ville de Lyon d'un local d'une surface de 713 m² environ sur 2 niveaux répertoriés sous les numéros d'unité de gestion 0927401 (CinéDuchère) pour 661 m² et 0927407 (Hall commun pour moitié) soit 52 m², situé 308 avenue Andrei Sakharov à Lyon 9ème, d'une valeur locative annuelle estimée à 59 590 euros.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de cette association et afin de lui permettre de poursuivre sa mission dans de bonnes conditions, il est proposé de renouveler cette convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2023.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il est demandé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

1- La convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit du local situé 308 avenue Andrei Sakharov à Lyon (9ème arrondissement), jointe en annexe à la présente délibération, au profit de l'association « CinéDuchère », est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET